

FAMILLES RURALES LA CLEF VERTE

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 2 RUE DES GRANGES – 25 580 ETALANS

Exercice 2025

(01/01/2025 - 31/12/2025)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2025

FAMILLES RURALES LA CLEF VERTE

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 2 RUE DES GRANGES – 25 580 ETALANS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS **CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Aux sociétaires,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES LA CLEF VERTE relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES LA CLEF VERTE à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code du commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note des faits caractéristiques de l'exercice de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de plan comptable.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'établissement des comptes de votre Association. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées ci-après, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES LA CLEF VERTE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son activité. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

***Fait à Roche-Lez-Beaupré,
Le Commissaire aux Comptes***

***SAS AGILANCE AUDIT
Représentée par :
Alexine GOUX, Associée Signataire***

Signé par Alexine Goux
Le 30 avr. 2026



doc_wVz7
tx_kZD0ae5ndWmM

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

ACTIF	BRUT	AMORT.	NET 25	NET 24	PASSIF	NET 25	NET 24
<u>IMMOBILISE</u>					<u>FONDS PROPRES</u>		
Immobilisations	101 251 €	62 838 €	38 413 €	37 113 €	Report à nouveau	423 177 €	374 404 €
					Report à rx ss contrôle Cmne Etalans	71 630 €	37 889 €
					Report à rx ss contrôle Cmne Fallérans	3 601 €	1 850 €
					Report à rx ss contrôle Cmne Hôpital du Grosbois	15 138 €	4 082 €
Cautions	0 €		0 €	0 €	Subvention d'investissement	10 249 €	12 665 €
					Réserves	0 €	0 €
Autres titres	50 000 €		50 000 €	50 000 €	Résultat de l'exercice	362 €	95 321 €
TOT. ACTIF IMMOBILISE	151 251 €	62 838 €	88 413 €	87 113 €	TOT. FONDS PROPRES	524 157 €	526 211 €
<u>CIRCULANT</u>					<u>PROVISIONS</u>		
					Provisions pour risques et charges	3 809 €	7 465 €
Clients et comptes rattachés	45 284 €	697 €	44 588 €	46 090 €	<u>DETTES</u>		
Autres créances diverses	66 862 €		66 862 €	179 109 €	Dettes fournisseurs	96 898 €	52 443 €
					Autres dettes diverses	19 576 €	41 537 €
					Dettes fiscales et sociales	80 580 €	70 485 €
					Dettes financières	0 €	0 €
Disponibilité	525 751 €		525 751 €	387 055 €	Pdt constatés d'avance	23 435 €	16 430 €
Charges constatées d'avance	22 842 €		22 842 €	15 204 €			
TOT. ACTIF CIRCULANT	660 739 €	697 €	660 042 €	627 458 €	TOTAL DES DETTES ET PROVISIONS	224 299 €	188 359 €
TOTAL DE L'ACTIF	811 990 €	63 534 €	748 456 €	714 571 €	TOTAL DU PASSIF	748 456 €	714 571 €

Compte de résultat avec SIG

GLOBAL

du 01/01/25 et au 31/12/25

COMPTE DE RESULTAT	Réal. N	Réal. N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	5 040,00 €	4 820,00 €
<i>Cotisations différents échelons</i>	5 040,00 €	4 820,00 €
Ventes de biens et de services	365 439,50 €	343 067,37 €
<i>Participation des familles</i>	361 759,30 €	332 136,10 €
<i>Participations diverses</i>	1 430,20 €	2 810,27 €
<i>Part. associations MAD personnel</i>	1 960,00 €	7 652,00 €
<i>Vente de marchandises</i>	290,00 €	469,00 €
<i>CAF PSO/PSU</i>	0,00 €	0,00 €
<i>Remise accordée</i>	0,00 €	0,00 €
Produits de tiers financeurs Concours publics	472 482,10 €	479 377,09 €
<i>Subvention CTG</i>	141 255,44 €	136 364,89 €
<i>Subvention PSO/PSU</i>	279 193,66 €	300 398,20 €
<i>CAF PSU</i>	0,00 €	
<i>Subvention MSA</i>	0,00 €	
<i>Subvention Conseil départemental</i>	0,00 €	
<i>Subvention Conseil régional</i>	0,00 €	
<i>Subventions autres</i>	52 033,00 €	42 614,00 €
Produits de tiers financeurs Subventions d'exploitation	254 338,18 €	234 503,45 €
<i>Subventions fonct. CAF</i>	0,00 €	0,00 €
<i>Subventions Etat</i>	0,00 €	0,00 €
<i>Subventions intercommunales</i>	0,00 €	2 597,91 €
<i>Subventions communales</i>	171 332,85 €	184 350,09 €
<i>Subventions Conseil départemental</i>	0,00 €	0,00 €
<i>Subventions Conseil régional</i>	0,00 €	0,00 €
<i>Subventions diverses</i>	80 365,61 €	47 555,45 €
<i>Quote part de sub. équipement</i>	2 639,72 €	0,00 €
Produits de tiers financeurs Ressources liés à la générosité du public	0,00 €	0,00 €
<i>Dons legs Mécénat</i>	0,00 €	
<i>Transferts de charges Chorum CPAM</i>	0,00 €	0,00 €
<i>Autres transferts de charges d'exploitation</i>	0,00 €	0,00 €
<i>Reprises sur provision</i>	4 830,54 €	2 633,58 €
Utilisation des fonds dédiés	0,00 €	
Autres produits	1 701,70 €	356,36 €
<i>Produits divers de gestion courante</i>	1 328,87 €	26,19 €
<i>UDAF Fds special</i>	372,83 €	330,17 €
Total I	1 103 832,02 €	1 064 757,85 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Cotisations	4 762,80 €	4 554,90 €
<i>Cotisations différents échelons.</i>	4 762,80 €	4 554,90 €
Achats	50 415,85 €	37 377,15 €
<i>Alimentation Boisson</i>	14 994,95 €	14 591,29 €
<i>Couches</i>	2 035,37 €	0,00 €
<i>Fournitures d'activités</i>	5 879,16 €	6 058,97 €
<i>Fournitures d'entretien</i>	6 169,24 €	4 778,75 €
<i>Eau Electricite</i>	0,00 €	0,00 €
<i>Combustibles et Carburants</i>	909,51 €	1 050,23 €
<i>Fournitures diverses</i>	20 427,62 €	10 897,91 €
<i>Achats de marchandises</i>	0,00 €	
Autres achats et charges externes	266 774,31 €	241 185,21 €
<i>Sous traitance repas</i>	96 553,92 €	89 484,40 €
<i>Loyers et charges locatives locaux</i>	0,00 €	0,00 €
<i>Locations</i>	8 323,78 €	3 370,93 €
<i>MAD locaux</i>	66 897,00 €	66 897,00 €
<i>Entretien et réparation</i>	11 278,73 €	11 283,21 €
<i>Prime d'assurance</i>	1 856,48 €	1 649,04 €
<i>Services extérieurs divers</i>	175,00 €	74,00 €
<i>MAD du personnel</i>	22 372,03 €	20 474,75 €
<i>Programme pédagogique</i>	36 105,92 €	25 332,40 €
<i>Honoraires</i>	3 960,00 €	6 121,00 €
<i>Transports</i>	4 048,20 €	5 429,00 €

Hebergement	2 027,83 €	1 688,80 €
Reception restauration	777,72 €	512,32 €
Frais de deplacement	2 116,90 €	1 483,40 €
Frais de structure divers	10 280,80 €	7 384,96 €
Impôts, taxes et versements assimilés	22 385,22 €	15 956,06 €
Taxe sur salaire	19 761,00 €	13 068,00 €
Taxe transport	0,00 €	0,00 €
Taxes diverses	2 624,22 €	2 888,06 €
Salaires et traitements	747 788,78 €	685 275,04 €
Rémunération du personnel	734 859,54 €	692 385,02 €
Frais divers	0,00 €	-18 514,36 €
Medecine du travail	2 934,00 €	3 325,20 €
Formation du personnel	9 995,24 €	8 079,18 €
Dotations aux amortissements et provisions	13 114,99 €	13 162,72 €
Dotation aux amortissements	11 987,04 €	10 318,57 €
Provision charges et risques divers	408,72 €	569,21 €
Provisions depart en retraite	719,23 €	2 274,94 €
	0,00 €	
Autres charges	424,82 €	1 061,06 €
Charges diverses de gestion courantes	69,13 €	2,36 €
Subventions accordées	0,00 €	0,00
Pertes sur créances irrécouvrables	134,69 €	854,70 €
Cotisation UDAF	221,00 €	204
Total II	1 105 666,77 €	998 572,14 €
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-1 834,75 €	66 185,71 €
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers divers	2 197,05 €	2 697,61 €
Total III	2 197,05 €	2 697,61 €
CHARGES FINANCIERES		
Interets des emprunts	0,00 €	0,00 €
Frais financiers divers	0,00 €	0,00 €
Total IV	0,00 €	0,00 €
2- RESULTAT FINANCIER (III-IV)	2 197,05 €	2 697,61 €
3- RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	362,30 €	68 883,32 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	0,00 €	4 880,13 €
Produits sur exercices anterieurs	0,00 €	20 882,82 €
Produits des cessions d'él. Actifs	0,00 €	0,00 €
Quote part de sub. equipement	0,00 €	3 486,71 €
Total V	0,00 €	29 249,66 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	0,00 €	547,03 €
Charges sur exercices antérieurs	0,00 €	2 264,93 €
VNC des elements actifs cedes	0,00 €	0
Total VI	0,00 €	2 811,96 €
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0,00 €	26 437,70 €
Impots sur les sociétés	0,00 €	
Total des produits (I+III+V)	1 106 029,07 €	1 096 705,12 €
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 105 666,77 €	1 001 384,10 €
EXCEDENT OU DEFICIT (résultat net)	362,30 €	95 321,02 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	61 467,12 €	53 776,00 €
Total	61 467,12 €	53 776,00 €
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mise à disposition gratuite de locaux		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	61 467,12 €	53 776,00 €
Total	61 467,12 €	53 776,00 €

Je certifie sur l'honneur la sincérité des renseignements indiqués ci-dessus

Fait à Besançon

Le : 08/04/2026

Nom et Qualité du signataire :

Madame Nadine GRAND

Familles Rurales Clef Verte

ANNEXE 2025

Exercice clos le 31/12/2025
Durée : 12 mois

Résultat 362 €
Total du bilan 748 456 €

Les notes indiquées ci-après, font parties intégrantes des comptes annuels.

1 PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Familles Rurales La Clef Verte est une association loi 1901 qui agit pour les familles afin de :

- Répondre à leurs besoins
- Les accompagner dans leurs missions d'éducation
- Défendre leurs intérêts

Les activités de l'association se structurent en trois parties :

- Des activités socio-culturelles et sportives
- Des services notamment l'accueil de la petite enfance, les accueils loisirs enfants.

Les moyens mis en œuvre :

- les activités de l'association sont financées en partie par les usagers pour les activités service pour la Petite Enfance, par les associations employeurs pour la partie
- par la contribution des communes et la CAF pour les crèches et le relais.

Les crèches et le relais exercent leur activité dans des locaux mis à disposition par les communes. Les formations se déroulent dans les locaux de l'association.

Les activités sont assurées par des salariés, des personnes mises à disposition ainsi que par des intervenants extérieurs.

2 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Modification du plan comptable général

Rappel sur l'affectation du résultat 2024 :

Le résultat dégagé à la clôture de l'année 2024 a été affecté conformément à la décision de l'Assemblée générale de la façon suivante :

- Report à nouveau association	48 773,83 €
- Résultat sous contrôle Cmne Etalans	33 740,64 €
- Résultat sous contrôle Cmne Fallérans	1 750,57 €
- Résultat sous contrôle Cmne Hôpital du Grosbois	11 055,98 €
- Réserves	- €
Total Résultat 2024	95 321,02 €

3 EVENEMENT POSTERIEUR DE L'EXERCICE

RAS

4 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

D'une manière générale, le matériel est amorti sur 3 ans, hormis le gros mobilier qui est amorti sur 5 ans et les véhicules sur 7 ans.

La méthode de provision de l'indemnité de départ en retraite a été modifiée afin de permettre un lissage de la provision sur les années restantes à travailler.

La provision est calculée pour les salariés susceptibles de partir en retraite dans 10 ans et est divisée en proportion égale entre les années restants à travailler avant le départ à la retraite.

5 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF

Immobilisations Corporels et Incorporels				
Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Logiciels	- €	- €	- €	- €
Installations et agencements	12 708,34 €	- €	- €	12 708,34 €
Matériel de transport	33 990,00 €	- €	- €	33 990,00 €
Matériel de bureau et informatique	20 638,67 €	7 336,14 €	- €	27 974,81 €
Mobilier	5 461,32 €	- €	- €	5 461,32 €
Matériel	15 165,28 €	5 951,42 €	- €	21 116,70 €
Matériel divers	- €	- €	- €	- €
	87 963,61 €	13 287,56 €	- €	101 251,17 €

Amortissements des Immobilisations Corporels et Incorporels				
Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Logiciels	- €	- €	- €	- €
Installations et agencements	10 495,94 €	805,32 €	- €	11 301,26 €
Matériel de transport	7 337,52 €	4 855,71 €	- €	12 193,23 €
Matériel de bureau et informatique	18 100,88 €	2 739,09 €	- €	20 839,97 €
Mobilier	913,09 €	1 092,26 €	- €	2 005,35 €
Matériel	14 003,22 €	2 494,66 €	- €	16 497,88 €
Matériel divers	- €	- €	- €	- €
	50 850,65 €	11 987,04 €	- €	62 837,69 €

Etat des Créances				
CREANCES	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de cinq ans
Prêts	- €	- €	- €	- €
Cautions	- €	- €	- €	- €
Sous Total	- €	- €	- €	- €
Usagers	45 284,28 €	45 284,28 €	- €	- €
Etat et organismes publiques	62 078,04 €	62 078,04 €	- €	- €
Collectivités locales	- €	- €	- €	- €
Autres créances	4 784,27 €	4 784,27 €	- €	- €
Sous Total	112 146,59 €	112 146,59 €	- €	- €
Charges constatées d'avance	22 841,60 €	22 841,60 €	- €	- €
Total créances	134 988,19 €	134 988,19 €	- €	- €

Charges Constatées d'Avance	22 841,60 €
Location copieur et assurance Grenke	420,00 €
Licence dropbox GEFC	168,73 €
Maintenance informatique DEFI	378,07 €
Intervenants ASC	17 654,05 €
Site internet OVH	156,53 €
Adhésion Chignole	200,00 €
Couches lavables blanchisserie du refuge	3 669,25 €
Wix	194,97 €

Provisions Dépréciations

Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Provision des comptes clients	743,28 €	- €	46,56 €	696,72 €
Provision des partenaires	- €	- €	- €	- €
Provision prêts et participation avec droit de reprise	- €	- €	- €	- €
	743,28 €	- €	46,56 €	696,72 €

6 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN PASSIF

Provisions pour Risques et Retraite

Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Provision risque	3 553,00 €	- €	3 553,00 €	- €
Provision retraite	3 911,84 €	- €	103,03 €	3 808,81 €
	7 464,84 €	- €	3 656,03 €	3 808,81 €

Subventions d'Investissements				
Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Subventions FABLAB	18 966,00 €	- €	18 966,00 €	- €
Subventions équipement	16 151,68 €	223,32 €	- €	16 375,00 €
	35 117,68 €	223,32 €	18 966,00 €	16 375,00 €

Reprise des Subventions d'Investissements				
Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Subventions FABLAB	18 966,00 €	- €	18 966,00 €	- €
Subventions équipement	3 486,71 €	6 126,43 €	3 486,71 €	6 126,43 €
	22 452,71 €	6 126,43 €	22 452,71 €	6 126,43 €

Etat des Dettes				
DETTES	Montant brut	A moins d'un an	Entre 2 et 5 ans	A plus de cinq ans
<u>Dettes financières</u>				
Etablissement de crédit	- €	- €	- €	- €
Sous total	- €	- €	- €	- €
<u>Autres Dettes</u>				
Fournisseurs divers	96 898,14 €	96 898,14 €	- €	- €
Fournisseurs communes	- €	- €	- €	- €
Fournisseurs Associations et fédérations	- €	- €	- €	- €
Autres dettes diverses	18 963,14 €	18 963,14 €	- €	- €
Dettes Usagers	613,28 €	613,28 €	- €	- €
Dettes Personnel	31 635,15 €	31 635,15 €	- €	- €
Dettes Associations et fédérations	- €	- €	- €	- €
Sécurité sociale et aut.org. sociaux	44 326,21 €	44 326,21 €	- €	- €
Etat et autres collectivités publiques	4 619,00 €	4 619,00 €	- €	- €
Sous total	197 054,92 €	197 054,92 €	- €	- €
TOTAL	197 054,92 €	197 054,92 €	- €	- €
Produits constatés d'avance	23 434,80 €	23 434,80 €	- €	- €
TOTAL GENERAL	220 489,72 €	220 489,72 €	- €	- €

Produits Constatés d'Avance	23 435 €
Adhésions	2 580 €
ASC	20 855 €
Autre	- €

Factures Non Parvenues	9 784,53 €
Honoraires Agilance	3 840,00 €
BFC solde logiciel démat	116,50 €
ID info	218,90 €
CRIJ cartes avantages jeunes	261,00 €
CCPHD OM 2S	150,00 €
FD25	262,27 €
Heures supp Normand	4 357,28 €
Hôpital du Grosbois produits entretien locaux	578,58 €
divers	- €

Honoraires des commissaires aux comptes		
	Agilance	Commissaires aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	3 840 €	- €
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	- €	- €

Répartition des produits liés à l'adhésion Familles Rurales

	Nb adh	Tarif Unit	Montant
Cotisations FD 25	252	18,90 €	4 762,80 €
Cotisation association locale	252	1,10 €	277,20 €
		20,00 €	5 040,00 €

Quote part subvention investissement viré au résultat	2 640 €
--	----------------

Fonds Propres				
Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Reverses facultatives	- €	- €	- €	- €
Report à nouveaux	374 403,58 €	48 773,83 €	- €	423 177,41 €
Subvention d'investissement	35 117,68 €	16 375,00 €	35 117,68 €	16 375,00 €
Amortissement subvention équipement	22 452,71 €	6 126,43 €	22 452,71 €	6 126,43 €
Résultat sous contrôle financeurs	43 821,75 €	46 547,19 €	- €	90 368,94 €
Résultat de l'exercice	95 321,02 €	362,30 €	95 321,02 €	362,30 €
	571 116,74 €	118 184,75 €	152 891,41 €	524 157,22 €

7 EFFECTIF

Effectif Moyen (en équivalent temps plein)	Personnel salarié	Personnel mis à disposition GEFC
Employés et cadres confondus	18,50	0,23
TOTAL	18,50	0,23

8 EMPRUNTS EN COURS

Pas d'emprunt en cours

9 ENGAGEMENTS EN MATIERE DE DEPART EN RETRAITE

Une provision pour départ en retraite est constituée au titre des salariés susceptibles de partir au cours des dix prochaines années.

10 PROJECTIONS 2026

RAS

11 DETAIL DES SUBVENTIONS

Familles	361 759,30 €
CAF et MSA	472 482,10 €
Communes	168 646,14 €
Syndicats Intercommunaux	2 686,71 €
Subventions diverses	80 365,61 €
	1 085 939,86 €

12 LE BENEVOLAT ET LE SOUTIEN DES FINANCEURS AVEC MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MATERIEL ET PERSONNEL

Les bénévoles peuvent être amenés à participer aux conseils d'administration ou aux assemblées générales des associations locales.

En 2025, nous avons recensé 3980 heures effectuées par des bénévoles.
Ces heures représentent une valoration économique de 61467,12€.